

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 24/027/2008 – ÉFAI

29 août 2008

Informations complémentaires sur l'AU 231/08 (MDE 24/026/2008, 19 août 2008) – Craintes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements

SYRIE **Meshal al Tammo (h), 51 ans, militant politique kurde**

Le 26 août, le militant politique Meshal al Tammo, qui se trouvait dans un centre de détention administré par la Sécurité politique à Damas, la capitale, a été transféré à la prison d'Adhra, également située à Damas. On était sans nouvelles de lui depuis l'aube du 15 août, lorsqu'il a été arrêté par les forces de sécurité de l'armée de l'air syrienne à un poste de contrôle situé entre Ein al Arab (Qoubani, en kurde), dans le nord du pays, et Alep, où il vit. Il avait ensuite été remis à la Sécurité politique, qui est chargée d'enquêter sur les activités des dissidents politiques présumés.

Le 27 août, Meshal al Tammo a comparu devant un juge d'instruction à Damas. Il a été inculpé d'un certain nombre d'infractions au Code pénal syrien, notamment d'« *adhésion à une organisation internationale sans l'autorisation du gouvernement* », de « *conspiration* », d'« *attaque visant à déclencher une guerre civile ou des luttes de faction en armant des Syriens ou en les encourageant à s'armer les uns contre les autres ou en incitant au meurtre et au pillage* », ainsi que d'« *incitation aux luttes de faction* ». S'il vient à être déclaré coupable, Meshal al Tammo risque la peine de mort.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Meshal al Tammo n'a pas été torturé ni autrement maltraité lorsqu'il était détenu par les forces de sécurité de l'armée de l'air ou la Sécurité politique. Il a cependant été insulté verbalement et sa voiture reste entre les mains des autorités syriennes.

D'après des organisations de défense des droits humains et des partis politiques kurdes syriens, Meshal al Tammo, membre de la minorité kurde, est privé de liberté en raison de ses activités de porte-parole du Courant du futur kurde (*Sepela Kurdi – Syrie*), un parti politique non autorisé. Il appartient par ailleurs aux Comités pour le renouveau de la société civile, un réseau clandestin de réformistes qui débattent de questions liées à la politique et aux droits humains.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour le moment. Amnesty International va surveiller la situation de Meshal al Tammo et interviendra à nouveau en sa faveur si nécessaire. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.